

# SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION.....	4
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION.....	6
1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION.....	8
2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION .....	9
2.1 Opérations de privatisation finalisées.....	9
2.1.1 SIB.....	10
2.1.2 SUCRIVOIRE.....	11
2.1.3 CIDT.....	12
2.2 Opérations de privatisation en cours de finalisation.....	15
2.2.1 SN SOSUCO.....	15
2.2.2 SONITRA.....	16
2.2.3 NSIA BANQUE.....	17
2.3 Opérations de privatisation en cours de réalisation.....	18
2.3.1 CI-ENGINEERING.....	18
2.3.2 IPS-WA.....	20
2.4 Opérations de privatisation suspendues.....	21
2.4.1 VERSUS BANK.....	21
2.4.2 BHCI.....	23
2.4.3 PALMAFRIQUE.....	25
2.4.4 TRCI.....	26
2.5 Opération de privatisation non encore entamée.....	27
2.5.1 COTE D'IVOIRE TELECOM.....	27
3. PERSPECTIVES 2017.....	28
CONCLUSION.....	29



## MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION

*Christian Koffi*

**T**rois années après le redémarrage du programme de privatisation en 2013, le Comité de Privatisation dresse un bilan positif de ses activités marquées notamment par l'achèvement du processus de privatisation de plusieurs entreprises figurant dans son portefeuille.

Cette performance a pu être réalisée grâce, notamment, à la stabilité du climat des affaires en Côte d'Ivoire, qui a enregistré une embellie notable au cours des dernières années due à la volonté politique et aux multiples initiatives du Gouvernement engagées en matière de réformes institutionnelles et structurelles.

Cet environnement favorable contribue à faire de la Côte d'Ivoire, un pays où les investissements privés sont porteurs de richesse et de croissance économique. Ainsi, la Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable, illustré par une croissance rapide du PIB dans l'ordre de 9%, avec pour objectif de réduire la pauvreté et d'accéder au rang des économies émergentes, à l'horizon 2020.

Dans ce cadre, le Comité de Privatisation a déroulé son programme de privatisation marqué, en 2016, par l'accélération de ses activités en vue de finaliser les opérations de privatisation initiées en 2015. A cet effet, les sociétés SUCRIVOIRE, SIB et la Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles (CIDT) ajoutée au programme en cours d'année, ont vu leur privatisation achevée avec succès.

La privatisation de la société SUCRIVOIRE a revêtu une importance particulière, car l'introduction en bourse de la société est intervenue environ deux décennies après la dernière opération de ce type réalisée par le Comité de Privatisation en 1998.

Cependant, certaines opérations de privatisation ont connu un certain ralentissement dans leur mise en œuvre pour cause de litiges ou par manque de financement.

L'amélioration des conditions de travail par la formation du personnel de la Cellule Technique, la mise à sa disposition d'équipements informatiques de pointe et d'un système d'information ont contribué à un meilleur rendement du Comité de Privatisation.

En 2017, le Comité de Privatisation aura comme principal objectif de finaliser le processus de privatisation de l'ensemble des sociétés encore dans son portefeuille, avec pour priorité la finalisation de la privatisation de VERSUS BANK et de la BHCI.

## RESUME EXECUTIF

L'année 2016 a été marquée par des avancées significatives du programme de privatisation. Les privatisations des sociétés SUCRIVOIRE, CIDT et SIB ont été achevées, avec une recette globale de 32,6 milliards de FCFA.

Hormis les sociétés PALMAFRIQUE, TRCI et Côte d'Ivoire TELECOM, le processus de privatisation des sociétés restant à privatiser est à une étape très avancée, le schéma de cession de celles-ci ayant fait l'objet d'une décision en Conseil des Ministres, d'une autorisation par décret ou étant en phase de négociation de contrat de cession et d'acquisition.

En effet, les cessions des sociétés SONITRA et SN SOSUCO ont été autorisées en Conseil des Ministres. Ces cessions sont en cours de formalisation et les contrats de cession et d'acquisition devraient être signés au tout début de l'année 2017.

Les privatisations de VERSUS BANK et de BHCI qui devaient être finalisées à fin septembre 2016, ont été suspendues, pour cause de litiges ou par manque de financement des opérations nécessaires.

Les privatisations de TRCI et PALMAFRIQUE ont également été suspendues, du fait de litiges issus des privatisations antérieures, qui n'avaient pas encore trouvé de solutions à la fin de l'année 2016. En revanche, l'entrée en bourse de NSIA BANQUE sera réalisée début 2017.

La résolution des différents litiges et la disponibilité des financements permettront d'accélérer la mise en œuvre du programme de privatisation.

La fusion entre Côte d'Ivoire TELECOM et l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE a été finalisée le 29 décembre 2016 pour donner naissance à une nouvelle société dénommée ORANGE Côte d'Ivoire. La cession des participations de l'Etat dans cette nouvelle société pourra être réalisée au cours de l'année 2017, si l'Etat confirme sa volonté de les céder au public.

La finalisation du Progiciel de Gestion Intégré (PGI) permettra d'améliorer le système d'information du Comité de Privatisation.

L'année 2017 sera ainsi marquée par l'accélération et la finalisation du processus de privatisation des sociétés encore dans le portefeuille du Comité de Privatisation. ■

# INTRODUCTION

L'économie ivoirienne a évolué en 2016 dans un environnement favorable, avec des performances remarquables. Pour la sixième année consécutive, la Côte d'Ivoire a réalisé une forte croissance économique, avec un taux estimé à environ 9% . Aussi, la Côte d'Ivoire, qui ambitionne d'atteindre le statut d'économie émergente à l'horizon 2020, demeure l'une des économies les plus attractives en Afrique et se classe parmi les économies à fort taux de croissance dans le monde.

Ces performances remarquables sont portées par les réformes initiées par le Gouvernement ivoirien dans tous les secteurs d'activités en vue de l'amélioration du climat des affaires. Au cours du premier semestre 2016, ces réformes ont consisté notamment en :

- la mise en place d'un Guichet Unique du Permis de Construire (GUPC), qui simplifie et accélère les procédures d'obtention du Permis de construire, délivré désormais dans un délai de 26 jours maximum, au lieu de plusieurs mois auparavant ;
- la mise en place d'un Guichet Unique du Foncier (GUF) pour assurer une meilleure prise en charge des demandes d'actes et contribuer à la sécurisation des parcelles urbaines en informant, en orientant et en facilitant les procédures de traitement des actes ;
- l'institution du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour faciliter, accélérer et simplifier les formalités en matière de commerce extérieur ;
- la facilitation et la simplification du paiement des impôts et taxes à travers l'institution d'un formulaire unique de déclaration et de paiement des impôts et taxes et d'une procédure de déclaration et de paiement en ligne des impôts qui sera opérationnelle en 2017.

La Côte d'Ivoire a identifié 58 réformes comme faisant partie de l'agenda des réformes à mener pour améliorer résolument le climat des affaires. Parmi ces réformes, plus d'une vingtaine est relative à des projets informatiques et à l'e-gouvernance devant conduire à la simplification et à la dématérialisation des démarches administratives, notamment pour la création d'entreprises, la déclaration et le paiement d'impôts, la production d'actes administratifs, tandis que certains visent à assurer les meilleures chances de mobilisation des ressources d'investissement auprès du secteur privé national et international.

L'environnement politique est apaisé et stable. Le référendum constitutionnel, en vue de doter la Côte d'Ivoire d'une nouvelle loi fondamentale moderne, a permis de mettre en place une nouvelle Constitution approuvée par le Peuple à une très large majorité. Les élections législatives se sont déroulées de façon calme et, dans l'ensemble, sans contestation. En outre, les Institutions de la République, à savoir le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et les Juridictions suprêmes fonctionnent normalement.

Au plan économique, l'année 2016 a vu la signature d'un nouveau programme triennal 2017-2019 avec le Fonds Monétaire International (FMI), ce qui témoigne de l'appréciation positive du FMI sur le cadre macroéconomique du pays.

Au niveau social, la politique de lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes, s'est intensifiée, avec environ 600 000 emplois créés en 2016. En 2017, le Gouvernement envisage de porter un accent particulier sur la formation professionnelle et l'auto-emploi.

Le développement des infrastructures figure parmi les principaux leviers de la croissance. Ainsi, des investissements d'un montant estimé à 2 000 milliards de FCFA ont été réalisés au cours des cinq (5) dernières années, pour la réhabilitation et le développement du réseau routier, dans l'objectif de rapprocher les populations et de faciliter les échanges économiques.

Le Gouvernement a adopté un nouveau Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020, qui prévoit des investissements publics, des projets en partenariat avec le secteur privé, dont la mise en œuvre contribuera à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population.

Les investissements attendus du secteur privé, dans le cadre de ce PND représentent 62% du coût total du PND, estimé à 30 000 milliards de FCFA.

Le Comité de Privatisation a, dans cette dynamique, exécuté son programme de privatisation pour l'année 2016, dont le présent rapport présente l'état d'avancement.

Après un rappel de la composition du Comité de Privatisation, les activités menées par celui-ci en 2016 sont décrites. La gestion de la Cellule Technique est également présentée. Le rapport s'achève sur les principales perspectives pour 2017.

## 1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION

Aux termes du décret n° 2014-315 du 04 juin 2014, le Comité de Privatisation est composé des onze (11) membres suivants :

Président : **Monsieur Christian KOFFI**, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

Représentant le Président de la République : **Monsieur Jean-Luc BEDIE**, Conseiller Financier du Président de la République,

Représentant le Président de la République : **Maître Mamadou DIANE**, Conseiller Juridique du Président de la République,

Représentant le Premier Ministre : **Monsieur Lambert Feh KESSE**, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

Représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement : **Monsieur Cheick OUATTARA**, Conseiller Technique du Ministre d'Etat,

Représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances : **Madame Fanta COULIBALY**, Conseiller Spécial du Ministre,

Représentant le Ministre chargé du Pétrole et de l'Energie : **Monsieur Sabati CISSE**, Directeur Général de l'Energie,

Représentant le Ministre chargé de l'Industrie et des Mines : **Monsieur Guillaume N'DRI GNAMIEN**, Directeur de Cabinet,

Représentant le Ministre chargé du Commerce : **Monsieur Nazaire GOUNONGBE**, Directeur de Cabinet,

Représentant le Ministre chargé du Budget : **Monsieur Seydou BAMBA**, Directeur des Participations et de la Privatisation,

Représentant le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) : **Monsieur Philippe AMANI**, Conseiller Technique du Directeur Général.

Conformément au décret n° 94-520 du 21 septembre 1994, le Comité de Privatisation est assisté par une Cellule Technique. Par arrêté n° 396/TMMEF du 31 octobre 2013, le Premier Ministre a nommé **Monsieur Ambroise KONE**, Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation.

## 2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION

Le Comité de Privatisation a tenu en 2016, 11 (onze) réunions, dont 2 (deux) réunions extraordinaires portant sur la privatisation de la CIDT, au cours desquelles les décisions prises ont permis d'atteindre les résultats ci-après.

Outre la cession en bourse de 23% du capital de SUCRIVOIRE et la cession de 90% du capital de la CIDT, les activités de privatisation ont enregistré la rétrocession par Attijariwafa Bank (AWB), conformément à ses engagements, de 15% du capital de la SIB au personnel et au public à travers la BRVM, et la cession par l'Etat, à cette occasion, d'une participation supplémentaire de 5% du capital de la banque.

Le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres, le schéma de cession des sociétés SN SOSUCO, SONITRA, IPS-WA, CI-ENGINEERING, NSIA BANQUE, VERSUS BANK et BHCI.

Concernant les sociétés SN SOSUCO et SONITRA, les termes des contrats de cession et d'acquisition ont été négociés avec les repreneurs, en vue de leur signature. Les contrats de cession de ces sociétés seront signés début 2017. De même, l'entrée en bourse de NSIA BANQUE sera réalisée début 2017.

Les opérations de privatisation des sociétés IPS-WA et CI-ENGINEERING sont en cours de réalisation.

La privatisation des sociétés VERSUS BANK, BHCI, PALMAFRIQUE et TRCI est suspendue, en raison notamment de problèmes internes à ces sociétés ou du manque de moyens de financement des opérations de privatisation.

### 2.1 Opérations de privatisation finalisées

Le Comité de Privatisation a finalisé, la privatisation de trois (3) sociétés, à savoir SUCRIVOIRE, la CIDT et la SIB.



- Part de l'Etat : 49%
- Cession résiduelle Etat 5%
- Recettes : 12,6 milliards de FCFA



- Part de l'Etat : 23 %
- Cession de 23% à travers la BRVM
- Recettes : 14,5 milliards de FCFA



- Part de l'Etat : 100%
- maintien par l'Etat : 10%
- Cession à un repreneur privé : 90%, dont 23% en portage (à retrocéder à travers la BRVM, dont 20% au public et 3% aux salariés et aux producteurs de coton graine.
- Recettes : 5.5 milliards de FCFA

## 2.1.1 SIB

### a. Historique



Société Anonyme de droit ivoirien, la société Ivoirienne de Banque (SIB) a été créée en 1962. Banque de premier plan, elle est une filiale du groupe AttijariWafa Bank (AWB), premier groupe bancaire du Maghreb et deuxième au niveau africain, hors Afrique du Sud.

La SIB est une banque à vocation universelle et offre ses services et ses produits à une clientèle variée : particuliers, professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Grandes Entreprises, etc. Elle participe au financement des campagnes agricoles, notamment la campagne café-cacao.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE</b>
<b>Statut</b>	Société Anonyme
<b>Capital</b>	10 000 000 000 FCFA
<b>Date de création</b>	18 juin 1962
<b>Activités</b>	Banque commerciale
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ATTIJARIWAFABANK : 90%</li> <li>✓ ETAT DE COTE D'IVOIRE : 10%</li> </ul>

Chiffres clés (en millions de francs CFA)	2013	2014	2015
	<b>Total bilan</b>	479 750	499 792
<b>Fonds propres</b>	28 070	32 789	36 298
<b>PNB</b>	34 610	39 600	43 685
<b>Résultat net</b>	10 522	8 452	14 812

### c. Etat d'avancement

Conformément aux engagements pris à l'occasion de la cession, en 2015, de 39% du capital détenu par l'Etat, AWB, actionnaire majoritaire de la SIB, a rétrocédé 15% du capital de la SIB au personnel et au public, à travers la BRVM. L'Etat a cédé, à cette occasion, 5% du capital de la banque, en vue d'atteindre la participation minimum de 20% exigée pour l'admission de la banque au premier compartiment du marché boursier.

Cette cession a rapporté à l'Etat une recette de 12 595 710 742 FCFA. Celui-ci demeure dans le capital de la SIB à hauteur de 5%.

## 2.1.2 SUCRIVOIRE



### a. Historique

La société SUCRIVOIRE a été créée à l'issue de la privatisation de la SODESUCRE et exploite les complexes sucriers de Borotou et Zuénoula.

L'Etat détient 23% du capital de la société.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SUCRIVOIRE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	24 500 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan, Immeuble SIFCA-zone portuaire		
<b>Date de création</b>	23 juillet 1997		
<b>Activités</b>	Achat, fabrication, importation, exportation et négoce du sucre et dérivés du sucre		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation et mise en valeur de plantations de canne à sucre ;</li> <li>✓ Usinage et fabrication de sucre.</li> </ul>		
<b>Répartition du capital</b>	✓ SIFCA	51,5%	
	✓ IVOIREL	25,5%	
	✓ ETAT DE COTE D'IVOIRE	23,0%	

<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Capitaux propres</b>	41 159	47 034	48 896
<b>Chiffres d'affaires</b>	53 144	50 370	47 728
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	14 254	15 607	16 221
<b>Résultat net</b>	4 140	5 876	5 867

### c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé de céder, à travers la BRVM, la participation de 23% que l'Etat détient dans le capital de SUCRIVOIRE, en réservant 5% au personnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus, le Comité de Privatisation a mandaté, à l'issue d'un appel d'offres, le consortium composé de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) BOA Capital Securities et l'agence de communication RED AFRICA pour conduire l'opération.

A la suite des recommandations du Comité de Privatisation, le Gouvernement a autorisé par décret n°2016-544 du 20 juillet 2016, la cession en bourse des actions de la société au prix

de 13 000 FCFA l'action. Sur cette base, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en sa session ordinaire du 8 septembre 2016, a délivré le visa de l'opération sous le n° OA/16-004.

L'opération a connu un franc succès et a été clôturée, par anticipation, le 06 octobre 2016, soit le lendemain de son démarrage. L'engouement des investisseurs a permis d'enregistrer plus de 32,4 milliards de FCFA de souscriptions à la date de clôture.

Cette Offre Publique de vente (OPV) a rapporté à l'État des recettes nettes de 14 479 139 374 FCFA, déduction faite des frais liés à l'opération.

La première cotation du titre SUCRIVOIRE, le 29 décembre 2016, au premier compartiment du marché des actions de la BRVM a marqué la fin du processus de privatisation de la société.

## 2.1.3 CIDT

### a. Historique



La Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT) a été créée par décret n° 74-282 du 20 juin 1974. Son capital social, d'un montant de 7,2 milliards de FCFA, est détenu à 99,99 % par l'État. Elle a pour objectif principal le développement de la culture cotonnière et la modernisation des exploitations agricoles dans sa zone d'intervention.

En 1998, les actifs agricoles et industriels de la CIDT ont été morcelés en trois blocs :

- un bloc, dit Nord-est, dont les unités industrielles (UI) sont situées dans les régions de Korhogo et Ouangolodougou;
- un bloc, dit Nord-ouest, dont les UI sont situées dans les régions de Boundiali et Dianra;
- un bloc, dit Centre, dont les UI sont situées dans les régions de Bouaké, Mankono, Séguéla et Zatta.

Les deux premiers blocs ont été cédés aux Groupes privés L'AIGLON et IPS-REINHART. Ceux-ci ont créé respectivement les sociétés d'exploitation Ivoire Coton (IC) et La Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI). Cette dernière a été liquidée et ses actifs repris par d'autres opérateurs privés, notamment les sociétés Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC) et Société d'Exploitation Cotonnière Olam (SECO).

Le bloc Centre est resté dévolu à la Société Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT), dite résiduelle, avec l'option de sa privatisation à terme, après une période transitoire. A cet effet, l'État a signé avec la CIDT une convention-cadre, préparant la filière coton à la privatisation et à la libéralisation.

La survenue de la crise sociopolitique qu'a connu le pays, en septembre 2002, a contrarié la

mise en œuvre des engagements de l'Etat dans le cadre de cette convention, en général, et en ce qui concerne la CIDT, en particulier.

Depuis la fin de cette crise, la CIDT connaît une évolution positive de sa production de coton, qui demeure cependant insuffisante pour couvrir l'ensemble de ses charges. Un plan de relance a été élaboré par la société et approuvé par le Gouvernement au cours du Conseil des Ministres du 26 mars 2014.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>COMPAGNIE IVOIRIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TEXTILES - CIDT</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	7 200 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	BOUAKE, Quartier AHOUGNANSOU, route de BEOUMI		
<b>Date de création</b>	20 juin 1974		
<b>Activités</b>	Culture cotonnière et la modernisation des exploitations agricoles		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Conseil agricole ;</li> <li>- l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles ;</li> <li>- la collecte primaire et le transport du coton graine ;</li> <li>- l'égrenage du coton graine ;</li> <li>- la vente de la fibre et des graines de coton ;</li> <li>- les opérations particulières comprenant la défense et la restauration des sols, l'alphabétisation fonctionnelle, l'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), aux mécaniciens et artisans-forgerons ruraux.</li> </ul>		
<b>Répartition du capital</b>	✓	ETAT DE COTE D'IVOIRE	99,99%
	✓	DIVERS	0,01%

<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	<b>Capitaux propres</b>	3 842	4 985	2 329
	<b>Chiffres d'affaires</b>	16 533	16 932	16 887
	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	-677	2 507	-3 960
	<b>Résultat Net</b>	3 849	1 294	-5 337

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a instruit le Comité de Privatisation de procéder, par appel d'offres, à la sélection d'un investisseur privé disposant, seul ou en consortium, d'une capacité financière et de références avérées dans la gestion de la filière cotonnière et l'exploitation d'unités agro-industrielles de coton, en vue de la reprise de la CIDT. La procédure mise en place devrait également permettre d'optimiser les recettes de la cession.

A l'issue de cette procédure qui a vu la participation de six (6) sociétés agro-industrielles, la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC) SA, société de droit ivoirien, dont le capital est entièrement détenu par des nationaux, a été déclarée adjudicataire, sur la base des engagements suivants :

1. paiement de l'intégralité du prix de 5 500 000 000 de FCFA le jour de la signature du contrat de cession et d'acquisition ;
2. octroi à la CIDT d'un prêt de 13,9 milliards de FCFA pour le remboursement d'un emprunt bancaire en cours,
3. financement de la campagne cotonnière 2016/2017 à hauteur d'un montant d'au moins 7,0 milliards de FCFA ;
4. cession ultérieure de 23% du capital de la CIDT au public à travers la BRVM, dont 3% réservés au personnel et aux producteurs, quand la société remplira les conditions d'introduction en bourse, à un prix qui sera déterminé par le Comité de Privatisation et approuvé par le Gouvernement.

La COIC s'est également engagée à :

- respecter le zoning ;
- encadrer des producteurs et assumer la responsabilité sociétale de l'entreprise;
- valoriser le coton ivoirien ;
- approvisionner et investir dans la filière en aval ;
- participer à la recherche et au développement de la filière ;
- créer des emplois.

Sur cette base, le Gouvernement, en Conseil des Ministres du 30 novembre 2016, a autorisé la cession de 324 000 actions, représentant 90% du capital actuel de la CIDT, à la COIC SA, selon les modalités de cession ci-après.

- 67 % du capital au repreneur privé à titre définitif ;
- 23 % du capital en portage, à rétrocéder ultérieurement au public (20 %) ainsi qu'au personnel de la CIDT et aux producteurs de coton graine (3 %), par l'intermédiaire de la BRVM, dès que les conditions d'une introduction en bourse de la société auront été réunies, conformément aux conditions décrites au contrat.

L'Etat conserve trente-six mille (36.000) actions, soit 10% du capital et des droits de vote.

La Convention de Cession et d'Acquisitions d'actions entre l'Etat et COIC a été signée le 18 janvier 2017.

Cette opération a rapporté à l'Etat une recette de 5 500 000 000 de FCFA.

## 2.2 Opérations de privatisation en cours de finalisation

### 2.2.1 SN SOSUCO



#### a. Historique

La société SN-SOSUCO est une Société Anonyme d'Economie Mixte, créée le 4 septembre 1998, à la suite de la privatisation de la Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO).

La société est installée à Banfora, sur un périmètre de 10 000 hectares (ha), dont 5 000 ha utilisés pour les installations industrielles et autres bâtiments, les cultures industrielles d'essais et les pépinières.

Le capital de la société a connu de nombreuses modifications et est actuellement de 8 143 590 000 FCFA.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>NOUVELLE SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DE LA COMOÉ</b>	
<b>Statut</b>	Société Anonyme	
<b>Capital</b>	8 143 590 000 F CFA	
<b>Siège</b>	Banfora, Burkina Faso	
<b>Date de création</b>	Septembre 1998	
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Culture et transformation de la canne à sucre</li> <li>✓ Culture de la canne à sucre</li> <li>✓ Fabrication de sucre blond ou blanc, en granulé ou en morceaux</li> </ul>	
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conditionnement et vente de sucre sur le marché national et à l'exportation</li> <li>✓ Valorisation des sous-produits d'usinage pour la vente</li> <li>✓ Expérimentation de nouvelles cultures de canne à sucre</li> </ul>	
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ETAT CI</li> <li>✓ ETAT BURKINABE</li> <li>✓ SUCRE PARTICIPATION</li> <li>✓ AUTRES ACTIONNAIRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2,2%</li> <li>30,6%</li> <li>67,0%</li> <li>0,2%</li> </ul>

Chiffres clés (en millions de FCFA)		2013	2014	2015
		<b>Capitaux propres</b>	7 994	8 458
<b>Chiffres d'affaires</b>		15 342	16 629	8 768
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		3 832	4 471	2 718
<b>Résultat net</b>		17	464	-1 771

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a autorisé, en Conseil des Ministres du 3 novembre 2016, la cession de la participation de 2,2% détenue par l'Etat dans le capital de la SN SOSUCO, à la société SUCRE PARTICIPATION pour un montant de 169 700 000 FCFA. La décision du Gouvernement a été formalisée par le décret n° 2016-868 du 03 novembre 2016.

Le Comité de Privatisation et SUCRE PARTICIPATION se sont accordés sur le contrat de cession et d'acquisition. Le paiement du prix de cession interviendra lors de la signature de ce contrat, prévue au début de l'année 2017.

## 2.2.2 SONITRA

### a. Historique



La SONITRA a été créée en 1963 et exerce dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

L'Etat et Solel Boneh International (SBI) ont respectivement 55% et 45% du capital de la société, qui s'élève à 2 272 500 000 FCFA.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>SOCIÉTÉ NATIONALE IVOIRIENNE DE TRAVAUX</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	2 272 500 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Adjamé – route d'Abobo, Abidjan		
<b>Date de création</b>	1963		
<b>Activités</b>	Bâtiments et Travaux Publics		
<b>Missions</b>	Réalisation de grands projets des secteurs des BTP : ponts, routes, infrastructures urbaines de drainage et d'assainissement, génie civil, bâtiments et monuments publics, aéroports, hôtels, complexes industriels, etc.		
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	55%	
	✓ SBI	45%	

<b>Chiffres clés</b> <i>(en millions de francs CFA)</i>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
	<b>Capitaux propres</b>	1 200	1 167	890
	<b>Chiffres d'affaires</b>	1 882	2 895	717
	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	209	183	-70
	<b>Résultat net</b>	-102	-33	-276

### c. Etat d'avancement

Le Conseil des Ministres du 3 novembre 2016 a adopté un décret autorisant la cession de la participation de 10% détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la SONITRA à la société Soleh Boneh International (SBI) Holding AG, au prix de cession de 227 250 000 FCFA.

Le Comité de Privatisation a entrepris les négociations de la convention de cession et d'acquisition avec la SBI et la signature du décret de cession devrait intervenir au début de l'année 2017.

## 2.2.3 NSIA BANQUE



### a. Historique

NSIA BANQUE a été créée à l'issue du changement de dénomination de la BIAO-Côte d'Ivoire.

L'histoire de la BIAO-CI commence en 1906, avec l'ouverture de la première agence à Grand-Bassam. En 1934, celle-ci est transférée à Abidjan. Par arrêté n°1648 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, l'agence devient, le 30 décembre 1980, une banque de droit ivoirien, dénommée BIAO-Côte d'Ivoire.

Le 27 janvier 2000, l'Etat, qui en était l'actionnaire unique, cède 80% du capital à la BELGOLAISE SA, n'en détenant plus que 20%. Le 18 janvier 2006, le groupe NSIA et l'IPS-CNPS rachètent les parts de la BELGOLAISE, dans le cadre d'un consortium. Le groupe NSIA devient l'actionnaire majoritaire de la banque.

Le 13 novembre 2008, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la banque a procédé à une augmentation de capital, portant celui-ci de 10 milliards de FCFA à 20 milliards de FCFA. Cette augmentation se justifie par la nécessité de relancer les activités de la banque dont la situation financière s'était fortement dégradée, dans un contexte marqué par la crise socio-politique. L'Etat, n'ayant pas suivi cette augmentation, a vu sa participation être ramenée de 20% à 10% du capital.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>NSIA BANQUE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	20 000 000 000 FCFA		
<b>Date de création</b>	30 décembre 1980		
<b>Activités</b>	Activités bancaires, bancassurance		
<b>Répartition du capital</b>	✓ NSIA VIE SA		53%
	✓ CNPS		20%
	✓ NSIA PARTICIPATIONS		16%
	✓ ETAT CI		10%
	✓ Autres (Personnes physiques)		1%

<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
	<b>Total bilan</b>		474 069	515 517
<b>Fonds propres</b>		26 506	29 924	35 174
<b>PNB</b>		33 238	36 052	38 881
<b>Résultat net</b>		6 641	5 249	11 224

## c. Etat d'avancement

A l'initiative du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Gouvernement a pris le décret n°2016-376 du 03 juin 2016 autorisant :

- la renonciation par l'Etat de Côte d'Ivoire à participer à la prochaine augmentation de capital de NSIA BANQUE Côte d'Ivoire ;
- la cession totale de la participation de l'Etat, soit 200 000 actions, représentant 10% du capital de la banque, au public et au Conseil Café Cacao, à l'occasion des opérations concomitantes d'introduction en bourse et d'augmentation de capital.

Les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) HUDSON & Cie et BNI Finances, assistent respectivement le Groupe NSIA et l'Etat de Côte d'Ivoire, dans le cadre de cette opération. Le processus d'introduction en bourse de la banque sera achevé en 2017.

## 2.3 Opérations de privatisation en cours de réalisation

### 2.3.1 CI-ENGINEERING

#### a. Historique



Dans le cadre de la privatisation de PALMINDUSTRIE en 1997, l'Atelier des Travaux Neufs (ATN) et l'Atelier Central de Maintenance (ACM) ont été fusionnés pour créer la société CI-ENGINEERING, avec pour actionnaires l'Etat de Côte d'Ivoire et le consortium composé de la MACI, la MCA-CI, la STAMVIE, l'IPT et l'AMRA.

Par la suite, l'actionnariat de la société a connu des modifications suite à la sortie de la MACI, actionnaire de référence, du capital de la société, notamment au profit de l'Etat.

Par ailleurs, des actions ont été cédées à divers investisseurs. Il s'agit d'une personne physique, Monsieur NEMBELESSINI-SILUE et de deux personnes morales, à savoir la société CAGOM et la société ELITE SA.

CI-ENGINEERING est spécialisée dans la mécanique générale, la chaudronnerie, la maintenance industrielle, le montage de gros équipements.

L'Etat détient 74% du capital de la société qui s'élève à 1 301 000 000 FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>COTE D'IVOIRE ENGINEERING</b>	
<b>Statut</b>	Société Anonyme d'économie mixte	
<b>Capital</b>	1 301 000 000 FCFA	
<b>Siège</b>	Pointe des fumeurs - Zone Industrielle de Vridi, Abidjan	
<b>Date de création</b>	Création en 1997 suite à la privatisation de PALMINDUSTRIE	
<b>Activités</b>	Mécanique générale, chaudronnerie, maintenance industrielle	
<b>Missions</b>	✓ Confections métallurgiques, production de matériels et équipements industriels.	
	✓ Maintenance industrielle	
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	74%
	✓ M. Victor NEMBELESSINI SILUE	10%
	✓ CAGOM	8 %
	✓ ELITE SA	8%

<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Capitaux propres</b>	-3 337	-3 323	-4164
<b>Chiffres d'affaires</b>	823	1 144	670
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	32	-141	-689
<b>Résultat net</b>	6	14	-841

## c. Etat d'avancement

Le Conseil des Ministres du 27 avril 2016 a décidé de la cession des participations de 74% du capital que l'Etat détient dans la société CI-ENGINEERING, à un investisseur disposant, seul ou en consortium, des compétences techniques et des capacités financières nécessaires pour exploiter cette société et développer ses activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a lancé un appel à concurrence. Le Comité de Privatisation a reçu des offres du Consortium GECO/MOVIS et de la société UTEXI. A l'issue de l'analyse des deux propositions techniques et financières, le Comité de Privatisation a déclaré le Consortium GECO/MOVIS, adjudicataire provisoire et instruit la Cellule Technique d'entreprendre des négociations avec le Consortium en vue de l'amélioration de ses propositions. Ces négociations sont en cours.

## 2.3.2 IPS-WA



### a. Historique

Le Groupe IPS-WA est une holding financière opérant dans les domaines de l'Industrie et des services. Le Groupe est majoritairement détenu par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED).

L'Etat détient une part minoritaire de 15% du capital d'IPS-WA, qui s'élève à 1 000 000 000 FCFA.

IPS-WA détient directement ou indirectement des parts dans le capital de onze (11) sociétés, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES – WEST AFRICA</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme avec PCA et DG		
<b>Capital</b>	1 000 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	Abidjan Cocody, 62 Bld Victor Schoelcher		
<b>Date de création</b>	30 août 1965		
<b>Activités</b>	Développement industriel		
<b>Missions</b>	Promouvoir en Côte d'Ivoire ainsi que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, toutes entreprises à caractère rentable dans tous les domaines d'activités.		
<b>Répartition du capital</b>	✓	AKFED	41,0%
	✓	ETAT CI	15,0%
	✓	SFI	15,0%
	✓	DEG	9,0%
	✓	BICICI	8,0%
	✓	SAPRIM	2,0%
	✓	SGBCI	1,7%
	✓	PRIVES ETRANGERS	8,3%

<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	<b>Capitaux propres</b>	11 366	12 834	13 158
	<b>Chiffres d'affaires</b>	2 457	2 597	2 761
	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	-368	537	463
	<b>Résultat Net</b>	1 043	1 468	1 324

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de céder la participation de 15% détenue par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le capital de la société IPS WA, d'abord, par une consultation restreinte et par appel d'offres ouvert si la consultation restreinte n'aboutit pas.

Conformément à cette décision, la Cellule Technique a procédé, dans un premier temps, à une consultation restreinte des actionnaires de la société IPS WA. Cette consultation ayant été infructueuse, le Comité de Privatisation a lancé un appel d'offres ouvert sur la période du 17 novembre 2016 au 16 décembre 2016. Cet appel d'offres a été également infructueux.

Le Comité de Privatisation est en contact avec des banques d'affaires, fonds d'investissement et organismes de sécurité sociale susceptibles d'être intéressés par la reprise des actions de l'Etat.

## 2.4 Opérations de privatisation suspendues

### 2.4.1 VERSUS BANK



#### a. Historique

Constituée en mars 2003, avec un capital de 3 milliards de FCFA et agréée en qualité de banque par l'arrêté n°425/MEMEF/DGTCP du 1er décembre 2003, la VERSUS BANK a démarré ses activités en mars 2004.

A sa création, la banque était détenue à hauteur de 65% par le Groupe l'AIGLON et de 35% par des privés ivoiriens. Entre le 2 août 2006 et le 31 décembre 2008, elle a été mise sous administration provisoire par l'arrêté n°190/MDPMEF/CAB du Ministre de l'Economie et des Finances. Depuis janvier 2009, elle est devenue une société d'Etat, avec l'Etat comme actionnaire unique à la suite du rachat des parts des anciens actionnaires.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>VERSUS BANK</b>			
<b>Statut</b>	Société Anonyme			
<b>Capital</b>	3 000 000 000 FCFA			
<b>Siège</b>	Abidjan Plateau, Immeuble CRRAE-UEMOA			
<b>Date de création</b>	01 décembre 2003			
<b>Activités</b>	Banque commerciale, Financement des PME-PMI, Services financiers			
<b>Missions</b>	✓ Financer les besoins et le développement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI)			
<b>Répartition du capital</b>	✓ Etat CI 100%			
<b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b>	<b>Total Bilan</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
	<b>Fonds propres</b>	42 969	40 189	48 481
	<b>PNB</b>	-6 572	-5 949	-5 976
	<b>Résultat net</b>	2 660	3 252	4 140
		464	580	282

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 juin 2015, de privatiser VERSUS BANK, selon le schéma suivant :

- cession de 67% du capital à un groupe bancaire ayant des références avérées dans le financement des PME/PMI, qui s'engagera à recapitaliser la banque et à mettre en œuvre un plan de relance ambitieux et crédible;
- cession de 33% du capital à des investisseurs nationaux intéressés par le financement des PME/PMI.

Pour mettre en œuvre le schéma de cession de la banque décidé par le Gouvernement, le Comité de Privatisation a mandaté Rothschild Bank pour l'assister en qualité de conseil financier. Dans le cadre de l'exécution de sa mission, Rothschild a contacté un total de 46 acquéreurs potentiels. Selon le calendrier proposé par la Banque d'Affaires, l'opération devait connaître son dénouement en septembre 2016.

Mais, le processus a été suspendu, à la suite de réclamations de Monsieur Jean Claude Roger N'DA AMETCHI qui revendique la propriété de 90 000 actions, représentant 30% du capital de Versus Bank, en vertu d'une convention de cession d'actions signée avec l'Etat en 2009.

En vue de trouver une solution à ce blocage, le Comité de Privatisation a saisi Monsieur le

Premier Ministre, qui a instruit Monsieur le Ministre en charge de l'Economie et des Finances de mettre en place un Comité Technique composé de représentants du Ministère et du Comité de Privatisation, en vue de clarifier la situation.

Le Comité Technique devait, en particulier, apporter des informations précises, notamment sur la formation du capital à l'origine, le paiement par l'Etat du prix de cession aux actionnaires et faire des recommandations en vue de la reprise éventuelle de l'opération de privatisation.

Les investigations menées par le Comité Technique n'ont pas permis d'obtenir des preuves du règlement du prix des actions.

L'opération de privatisation est suspendue, dans l'attente de la décision du Gouvernement.

## 2.4.2 BHCI



### a. Historique

La BHCI a été créée le 12 février 1993, avec un capital initial de 1 030 millions de FCFA, sous la forme d'une Société d'Economie Mixte de type particulier, à forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Son activité principale de financement de l'habitat avait pour objectif de favoriser l'accession à la propriété pour les populations à revenu modeste.

Cependant, les difficultés d'accès aux ressources longues terme l'ont amené à orienter ses activités vers une gamme de produits classiques.

Le capital actuel de la banque est de 6 776 000 000 de FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>BANQUE DE L'HABITAT DE CÔTE D'IVOIRE</b>			
<b>Statut</b>	Société Anonyme			
<b>Capital</b>	6 776 000 000 FCFA			
<b>Date de création</b>	12 février 1993			
<b>Activités</b>	Banque commerciale			
<b>Répartition du capital</b>	✓ ETAT CI	41,3%		
	✓ BNI	5,5%		
	✓ SICOI	4,8%		
	✓ SCI DEMACK	35,2%		
	✓ SOMAVIE	9,9 %		
	✓ BOAD	2,2%		
	✓ NSIA-VIE	1,1%		
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	<b>Total bilan</b>	65 748	65 750	74 539
	<b>Fonds propres</b>	5 280	983	1 053
	<b>PNB</b>	4 978	5 269	5855
	<b>Résultat net</b>	100	-4 297	2638

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 23 décembre 2015, de la cession à un repreneur disposant de capacités techniques et financières suffisantes, ainsi que d'une expérience avérée dans le financement de l'habitat, de la participation de 51,6 % détenue, au capital de la BHCI, par l'Etat de Côte d'Ivoire et ses démembrements que sont la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOI).

Pour mettre en œuvre cette décision, le Comité de Privatisation a initié un processus en vue de la cession des parts détenues par l'Etat et ses démembrements, dans le capital de la BHCI, au Groupement d'Actionnaires Privés (GAP) de la BHCI, composé des actionnaires DEMACK SA, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), NSIA-vie et SOMAVIE, qui avait manifesté son intérêt pour l'acquisition de ces parts, dans une lettre adressée au Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le 7 janvier 2013.

Le GAP a soumis au Comité de Privatisation des propositions technique et financière pour le rachat de la participation de l'Etat. Après analyse de celles-ci, le Comité de Privatisation a invité le GAP à améliorer sa proposition technique en s'associant, notamment, à une banque ou un groupe bancaire disposant de compétences techniques et de capacités financières avérées, conformément aux exigences du Gouvernement. En vue de faire évoluer les négociations, le GAP a choisi la Banque de l'Habitat de Tunisie (BH-T), en qualité de partenaire technique et d'actionnaire de référence.

Par la suite, le Gouvernement a précisé que la cession de la participation de l'Etat devait se faire par appel d'offres ouvert, à une banque ou un consortium bancaire à concurrence de 50,6%, et au personnel de la banque pour 1% du capital.

Sur cette base, le Comité de Privatisation a engagé le processus de cession par appel d'offres, en se faisant assister par la banque d'affaires Rothschild. Cette information a été portée à la connaissance du GAP et les négociations bilatérales menées jusque-là ont été annulées.

Le processus est à l'arrêt, d'une part, en raison des effets néfastes de l'ébrulement du litige portant sur la cession de VERSUS BANK, d'autre part de l'absence de dotation budgétaire pour financer les honoraires de la banque d'affaires.

Les différentes démarches entreprises par le Comité de Privatisation pour obtenir une dotation budgétaire pour le financement de cette opération pourraient aboutir au début de l'année 2017, permettant ainsi d'engager la procédure d'autorisation de passation du marché avec Rothschild et la poursuite de la privatisation de cette banque.

## 2.4.3 PALMAFRIQUE



### a. Historique

La société PALMAFRIQUE a été créée à l'issue de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

Elle exploite les blocs agro-industriels d'Eloka (sur une superficie de 2301 ha), d'Anguédédou (sur une superficie de 2354 ha) et de Dabou (sur une superficie de 331 ha).

Le capital de la société, de 5 714 285 174 FCFA, est détenue à 30% par l'Etat.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>PALMAFRIQUE</b>			
<b>Statut</b>	Société Anonyme			
<b>Capital</b>	5 714 285 174 FCFA			
<b>Siège</b>	Abidjan, Boulevard VGE-Immeuble Ganamet, Marcory			
<b>Date de création</b>	1997			
<b>Activités</b>	Culture de palmier à huile, usinage et commercialisation d'huile de palme.			
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entreprendre toutes activités concernant l'agriculture ou toutes autres activités s'y rattachant ;</li> <li>✓ Distribuer, commercialiser, transformer toutes productions végétales notamment les palmiers à huile.</li> </ul>			
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ SAFIPAR et divers petits porteurs 70%</li> <li>✓ ETAT CI 30 %</li> </ul>			
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	<b>Capitaux propres</b>	-1 783	-1 673	-1 614
	<b>Chiffres d'affaires</b>	12 382	15 374	15 832
	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	-418	730	1 070
	<b>Résultat net</b>	-1 432	109	59

## c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a suspendu le processus de privatisation de PALMAFRIQUE, dans l'attente de la vérification de la propriété effective, par certains actionnaires de la SAFIPAR, des actions acquises à la création de PALMAFRIQUE en 1996, lors de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

### 2.4.4 TRCI



#### a. Historique

La société TRCI a été créée en juin 1995, après l'acquisition du domaine hévéicole de l'Etat situé à Anguédou, par la société SAPHIC.

Elle exploite un complexe agro-industriel qui comprend 1415 ha de plantations d'hévéa, une unité d'usinage de caoutchouc et des bâtiments sociaux.

Ses activités s'étendent à l'encadrement, l'assistance technique des planteurs d'hévéa ainsi qu'à l'achat de leur production.

L'Etat détient 20% du capital de TRCI, qui s'élève à 2 000 000 000 FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>TROPICAL RUBBER COTE D'IVOIRE</b>		
<b>Statut</b>	Société Anonyme		
<b>Capital</b>	2 000 000 000 FCFA		
<b>Siège</b>	KM 26 ANGOUADOU Route de Dabou		
<b>Date de création</b>	1995		
<b>Activités</b>	Hévéaculture, usinage et exportation de caoutchouc usiné		
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participer au programme de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire ;</li> <li>✓ Encadrer et assister techniquement les planteurs d'hévéa ;</li> <li>✓ Transformer le caoutchouc naturel jusqu'aux produits finis.</li> </ul>		
<b>Répartition du capital</b>	✓	GMG INVESTMENT	51%
	✓	Monsieur BILEY Joseph Désiré	20%
	✓	ETAT CI	20%
	✓	SAPHIC	9%
<b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b>			
	<b>Capitaux propres</b>	<b>20 339</b>	<b>19 418</b>
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>57 148</b>	<b>43 831</b>
	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>3 194</b>	<b>999</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>1 611</b>	<b>79</b>

## c. Etat d'avancement

Le Comité de Privatisation a suspendu le processus de privatisation de TRCI, dans l'attente du règlement d'un litige survenu entre, d'une part, les actionnaires de SAPHIC, d'autre part entre une partie des actionnaires de SAPHIC et GMG, l'actionnaire de référence de TRCI.

## 2.5 Opération de privatisation non encore entamée

### 2.5.1 COTE D'IVOIRE TELECOM

#### a. Historique



Créée en 1991, la société Côte d'Ivoire TELECOM a pour mission la commercialisation d'équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

En 1997, à la suite d'un appel d'offres international, France Télécom Câble et Radio rachète 51 % des parts de cette entreprise.

Le capital social de la société est de 15 000 000 000 de Francs CFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

<b>Dénomination sociale</b>	<b>CÔTE D'IVOIRE TELECOM</b>	
<b>Statut</b>	Société Anonyme	
<b>Capital</b>	15 000 000 000 FCFA	
<b>Siège</b>	Abidjan Plateau, Immeuble Postel 2001	
<b>Date de création</b>	14 mai 1991	
<b>Activités</b>	Opérateurs de Télécommunications	
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Commercialisation d'équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises : téléphonie fixe, téléphonie mobile, services sur internet, télévision, services de téléconférence, etc.</li> </ul>	
<b>Répartition du capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FRANCE CABLE RADIO</li> <li>✓ ETAT CI</li> <li>✓ Salariés CI TELECOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>51,0%</li> <li>48,5%</li> <li>0,5%</li> </ul>

## c. Etat d'avancement

La privatisation de Côte d'Ivoire TELECOM décidée, en Conseil des Ministres du 2 décembre 2013, n'a pas encore démarrée.

En effet, le Gouvernement a autorisé en Conseil des Ministres du 12 octobre 2016, la fusion absorption de la société Côte d'Ivoire TELECOM par la société de téléphonie mobile ORANGE.

La mise en œuvre de cette fusion a été finalisée le 29 décembre 2016.

L'État détient désormais 15% du capital de la nouvelle entité juridique dénommée ORANGE Côte d'Ivoire, le groupe ORANGE détenant, quant à lui, 75% et le groupe SIFCOM 10% du capital.

La privatisation de la société pourra donc être initiée au cours de l'année 2017 si l'Etat confirme sa décision de sortir du capital de la nouvelle société.

## 3. PERSPECTIVES 2017

L'année 2017 verra l'accélération, et si possible, l'achèvement des opérations de privatisation en cours. Le Comité de Privatisation entend, ainsi, poursuivre la dynamique amorcée en 2016.

Une dizaine de sociétés demeurent dans le programme du Comité de Privatisation. Certaines sont à une étape très avancée, ayant déjà fait l'objet d'une décision en Conseil des Ministres ou d'une autorisation par décret.

L'objectif du Comité de Privatisation est de finaliser le processus de privatisation de la totalité de ces sociétés, avec pour priorité la finalisation de la privatisation de VERSUS BANK et de la

BHCI.

En effet, la mise en œuvre et la finalisation, dans un bref délai, de la privatisation de ces deux banques revêt une importance primordiale, car celles-ci, d'une part jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays en finançant des secteurs importants que sont les PME/PMI et l'habitat, d'autre part, elles sont soumises à la contrainte de porter leurs fonds propres à un minimum de 10 milliards de FCFA, avant le 1er juillet 2017, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Le processus de privatisation de PALMAFRIQUE et de TRCI, deux sociétés opérant dans le secteur agro-industriel, employant une main-d'œuvre importante et dont les activités s'étendent à de nombreux planteurs villageois, doit être repris et conduit à son terme, avec célérité.

Les cessions de SONITRA et de SN SOSUCO ainsi que l'entrée en bourse de NSIA BANQUE interviendront au début de l'année 2017. Les opérations de cession de CI-ENGINEERING et de IPS WA seront poursuivies avec diligence.

En ce qui concerne Côte d'Ivoire Telecom, à la suite de la fusion opérée avec ORANGE, la cession des parts de l'Etat dans la nouvelle société ORANGE Côte d'Ivoire pourra être réalisée en 2017, si l'Etat prend la décision de sortir du capital.

Par ailleurs, les actions de communication seront intensifiées à la faveur de la cession des actions de l'Etat dans les sociétés restantes à privatiser, notamment la VERSUS BANK et la BHCI.

## CONCLUSION

Les activités menées par le Comité de Privatisation au cours de l'année 2016 ont permis la cession des parts de l'Etat dans les sociétés SUCRIVOIRE, CIDT, et la finalisation de la cession de la SIB ainsi qu'une avancée significative des opérations de la plupart des sociétés inscrites au programme, à l'exception de PALMAFRIQUE, TRCI et Côte d'Ivoire TELECOM.

Le processus de privatisation de VERSUS BANK et BHCI aurait pu être conduit à son terme, n'eut été les problèmes liés au litige sur la propriété de certaines actions de VERSUS BANK et au financement des opérations à réaliser, en ce qui concerne particulièrement BHCI.

La dotation du Comité de Privatisation en ressources adéquates pour financer les opérations de privatisation et la résolution des situations conflictuelles dans certaines sociétés à privatiser permettront au Comité de Privatisation de conduire son programme actuel à son terme dans les meilleurs délais et d'entamer, le cas échéant, un nouveau programme de privatisation.